

## Fiche F : Définitions

### A

#### **Analyse de la valeur (AV) :**

Démarche créative et organisée utilisant un processus de conception fonctionnel et économique dont le but est d'augmenter la valeur d'un sujet AV.

Note 1 : le sujet AV peut être un produit existant ou un produit nouveau en cours de développement.

Note 2 : le processus Analyse de la Valeur est mi en œuvre par un groupe AV et caractérisé par le plan de travail AV.

Source : NF X 50-151 § 3.1.2 N° [28]

#### **Analyse du cycle de vie (ACV) :**

Processus consistant à évaluer l'impact sur l'environnement d'un produit, d'un procédé ou d'une activité en identifiant et en quantifiant l'énergie et les matériaux utilisés ainsi que les rejets dans l'environnement, pour apprécier l'impact de l'énergie et des matériaux utilisés et des rejets dans l'environnement et pour apprécier et mettre en œuvre toutes les solutions permettant de réelles améliorations d'un point de vue environnemental. L'évaluation englobe l'ensemble du cycle de vie du produit, du procédé ou de l'activité, sans oublier l'extraction et le traitement des matières premières, ni les opérations liées à la fabrication, le transport, la distribution, le cycle utilisation/réutilisation/entretien, le recyclage et l'élimination finale [Fava et al., Editors, 1991].

Source : FD CR 12340 § 2.1 N° [27]

#### **Analyse fonctionnelle (AF) :**

Démarche qui décrit complètement les fonctions et leurs relations, qui sont systématiquement caractérisées, classées et évaluées.

Note : la structure fonctionnelle fait partie du résultat de l'analyse fonctionnelle.

Source : NF EN 1325-1 § 3.3.2 N° [57]

### B

#### **Biodégradabilité ultime :**

Sous l'action de micro-organismes en présence d'oxygène, décomposition d'un composé chimique organique en dioxyde de carbone, eau et sels minéraux des autres éléments présents (minéralisation) et apparition d'une nouvelle biomasse. En l'absence d'oxygène, décomposition en dioxyde de carbone, méthane, sels minéraux et création d'une nouvelle biomasse.

Source : EN 13432 N° [55]

#### **Bioplastiques :**

Néologisme qui ne correspond pas à une définition précise. Il regroupe sous un nom général les plastiques issus de ressources renouvelables (végétales, de type acide polylactique (PLA) et les plastiques biodégradables (qui peuvent être issus de ressources renouvelables ou d'origine biodégradable)

Source : [www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr)

#### **Biopolymères :**

Les biopolymères sont des polymères naturels issus de ressources renouvelables de plantes, d'algues ou d'animaux. Ces polymères sont regroupés en trois familles principales : les polysaccharides (amidon, cellulose, chitosane, pullulane), les protéines (collagènes, gélatine, caséine, ...) et la lignine. Ils peuvent être obtenus également par des procédés industriels, de synthèse (polymérisation) à partir de monomères naturels ou identiques aux naturels.

Source : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

### C

#### **Chaîne d'emballage :**

secteur de l'économie générale mettant en jeu tous les acteurs économiques concernés par l'emballage et/ou la distribution de marchandises.

Source : EN 14182 § 3.2 N° [72]

#### **Complexe :**

combinaison de deux ou plusieurs couches de film, feuille, papier ou carton

Source : EN 14182 § 3.15 N° [72]

<p><b>Composant d'emballage :</b> toute partie d'un emballage pouvant être séparée manuellement ou à l'aide d'un moyen physique simple <i>Source : NF EN 13193 § 3.1.1 N° [24]</i></p>
<p><b>Composant principal :</b> en règle générale, le composant principal est celui :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• dont le matériau majoritaire présente un intérêt technico-économique pour une valorisation matière et/ou</li> <li>• qui offre un poids ou un volume plus important par rapport aux autres, et/ou</li> <li>• qui est le contenant principal du produit.</li> </ul> </p>
<p><b>Composite (emballage composite) :</b> emballage fabriqué avec différents matériaux qui ne peuvent pas être séparés manuellement, aucun d'entre eux n'excédant un pourcentage en poids donné qui sera établi conformément à la procédure définie dans l'article 21 de la directive 94/62/CE (décision de la commission du 28 janvier 1997) <i>Source : Décision de la commission 97/129/CE N° [46]</i></p>
<p><b>Conception et développement :</b> ensemble de processus qui transforme des exigences en caractéristiques spécifiées ou en spécification d'un produit, d'un processus ou d'un système [ISO 9000:2000, 3.4.4] Note 1: Les termes «conception» et «développement» sont parfois utilisés comme synonymes et parfois utilisés pour définir des étapes différentes du processus global de conception et développement. Note 2 : Le développement de produit est un processus qui mène de l'idée d'un produit depuis sa planification jusqu'à son lancement sur le marché et la revue du produit, et au cours duquel les stratégies commerciales, les considérations mercatiques, les méthodes de recherche et les aspects de conception sont mises en œuvre pour obtenir un produit utilisable. Note 3 : L'intégration des aspects environnementaux dans la conception et le développement de produit peut aussi être appelée «conception pour l'environnement», «éco-conception», «partie environnementale de la gestion responsable des produits», etc. <i>Source : XP ISO/TR 14062 § 3.3 N° [90]</i></p>
<p><b>Constituant d'emballage :</b> plus petit élément constituant l'emballage ou ses composants, qui ne peut être séparé manuellement ou à l'aide de moyens physiques simples <i>Source : NF EN 13193 § 3.1.2 N° [24]</i></p>
<p><b>Contrainte :</b> caractéristique, effet ou disposition de conception qui est rendu obligatoire ou a été interdit pour quelque raison que ce soit. Aucune possibilité n'est laissée. <i>Source : NF EN 1325-1 § 3.1.7 N° [57]</i></p>
<p><b>D</b></p>
<p><b>Déchet :</b> «Toute substance ou tout objet qui relève des catégories figurant à l'annexe I, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire». «La Commission, agissant selon la procédure prévue à l'article 18, établira, au plus tard le 1er avril 1993, une liste des déchets appartenant aux catégories énumérées à l'annexe I. Cette liste fera l'objet d'un réexamen périodique et, au besoin, sera révisée selon la même procédure.» [Directive 75/442/CEE] <i>Source : NF EN 13193 § B.2.1 N° [24]</i></p>
<p><b>Déchet d'emballage :</b> «tout emballage ou matériau d'emballage couvert par la définition de déchet figurant dans la Directive 75/442/CEE, à l'exclusion des résidus de production.» [Directive 94/62/CE] NOTE : Emballage ou matériaux d'emballages ne faisant plus partie du cycle commercial ni de la chaîne d'utilisation. Ces éléments peuvent être valorisés ou éliminés. <i>Source : NF EN 13193 § B.1.1 N° [24]</i></p>
<p><b>Déchets d'emballages :</b> tout emballage ou matériau d'emballage couvert par la définition du déchet, à l'exclusion des résidus de production [directives 94/62/CE et 75/442/CE]. <i>Source : FD CR 13504 § 3.2 N° [62]</i></p>
<p><b>Déclaration environnementale :</b> Affirmation, symbole ou graphique qui indique un aspect environnemental d'un produit, d'un composant ou d'un emballage. Note : une déclaration environnementale peut apparaître sur les étiquettes du produit ou de</p>

l'emballage, sous forme de documentaiton relative au produit, de bulletins techniques, de publication de publicité, de télémarketing  
*Source : NF EN ISO 14021 § 3.1.3 N° [82]*

**E**

**ELA :**

Emballage carton pour liquide alimentaire  
*Source : ACN - Dossier public N° [70]*

**Elément associé au matériau majoritaire :**

Tout accessoire ou composant d'emballage monté sur l'emballage pour assurer une fonction précise et dont la séparation est plus ou moins difficile, voire impossible

**Elément d'emballages :**

Confer définition de composant : toute partie d'un emballage pouvant être séparée manuellement ou à l'aide d'un moyen physique simple (NF EN 13193)  
*Source : Texte d'application du code de l'environnement N° [47]*

**Elimination :**

«toute opération applicable en l'espèce, prévue à l'annexe II A de la Directive 75/442/CEE.»[Directive 94/62/CE]  
 NOTE : Dans le cadre du cycle de vie des emballages et déchets d'emballages, l'élimination peut être considérée comme la dernière opération sur les déchets d'emballages non valorisés.  
*Source : NF EN 13193 § B.1.5 N° [24]*

**Emballage bien vidé :**

Un emballage est vide si, dans des circonstances normales et prévisibles, tous les résidus de produits qui peuvent être retirés par l'utilisateur ont été éliminés par des méthodes couramment employées pour ce type d'emballage (NF EN 13430). La conception de l'emballage primaire, par exemple la forme de l'emballage, la conception et l'emplacement de l'ouverture, etc., permettra de vider l'emballage par des méthodes courantes comme énoncées ci-dessus (NF EN 13430).

**Emballage jetable :**

emballage conçu pour n'être utilisé qu'une seule fois  
*Source : NF EN 13193 § 3.2.11 N° [24]*

**Emballage mal vidé par conception :**

Emballage dont la conception ne favorise pas le vidage complet d'un contenu donné, dans des circonstances normales et prévisibles.

**Emballage mal vidé par négligence de l'utilisateur :**

Emballage dont le contenu n'est pas totalement vidé, par négligence de l'utilisateur ou par manque de recommandations à son intention.

**Emballage recyclable :**

emballage pouvant subir un traitement de recyclage.  
*Source : NF EN 13193 § 3.2.4 N° [24]*

**Emballage usagé :**

emballage ou matériau d'emballage restant après en avoir retiré le produit qu'il contenait.  
*Source : FD CR 13910 § 3.9 N° [17]*

**Emballage usagé :**

emballage ou composant d'emballage restant une fois vidé du produit qu'il contenait, protégeait ou transportait  
*Source : NF EN 13193 § 3.3.3 N° [24]*

**Emballage usagé contenant des résidus dangereux :**

emballage usagé contenant des résidus de substances ou de produits dangereux  
 NOTE Les substances dangereuses sont définies par les règlements internationaux, européens et nationaux.  
*Source : NF EN 13193 § 3.3.4 N° [24]*

**Emballage valorisable :**

emballage pouvant subir le traitement de la valorisation  
*Source : NF EN 13193 § 3.2.2 N° [24]*

	<p><b>Emballage vide :</b> un emballage est vide si, dans des circonstances normales et prévisibles, tous les résidus de produit qui peuvent être retirés par l'utilisateur ont été éliminés par des méthodes couramment employées pour ce type d'emballage, <i>Source : NF EN 13430 § 3.1 N° [23]</i></p>
	<p><b>EMR :</b> Emballages ménagers récupérés</p>
F	
	<p><b>FCR :</b> Fibres cellulosique de récupération. <i>Source : Résultat enquête Papier-Carton1 REVIPAP N° [75]</i></p>
	<p><b>Flux :</b> fraction du gisement des déchets, séparée par le producteur ou le personnel de collecte. La collecte de chaque flux correspond à des moyens propres : contenant, compartiment d'un véhicule de collecte, aire de réception au centre de traitement. On parle de collecte de mono-flux (un seul flux est collecté) ou de collecte multi-flux (plusieurs flux sont collectés) et de collecte mono-matériaux (un seul matériau est présent dans le flux) ou multi-matériaux (plusieurs matériaux sont présents dans le flux). <i>Source : FD H 96-117 § 2.2 N° [43]</i></p>
	<p><b>Fonction :</b> Action d'un produit ou de l'un de ses constituants. <i>Source : NF EN 1325-1 § 3.3.1 N° [57]</i></p>
	<p><b>Fonction :</b> action d'un produit ou de l'un de ses constituants <i>Source : NF X 50-151 § 3.3.1 N° [28]</i></p>
M	
	<p><b>Matière première primaire :</b> matière qui n'a jamais subi de traitement pour être transformée en produit fini <i>Source : NF EN 13430 § 3.2 N° [23]</i></p>
	<p><b>Matière première secondaire :</b> matière récupérée pour être utilisée comme matière première, issue de produits usagés et de rebuts, à l'exception des rebuts découlant d'un processus de production primaire [prEN 13437:1999] NOTE: La nature précise du processus de production primaire peut varier selon les secteurs de matière. Se référer au schéma de flux approprié dans le prEN 13437:1999 pour identifier clairement ce processus. <i>Source : NF EN 13430 § 3,5 N° [23]</i></p>
O	
	<p><b>Opercule (conteneur) :</b> dispositif optionnel pouvant obturer l'ouverture. <i>Source : FD H 96-117 § 2.4 N° [43]</i></p>
	<p><b>Ouverture (conteneur) :</b> ouverture calibrée sur le conteneur spécifique pour le flux concerné et permettant l'introduction des déchets concernés. <i>Source : FD H 96-117 § 2.3 N° [43]</i></p>
R	
	<p><b>Rebut :</b> Matériau qui est passé par une ou plusieurs des opérations de production, de transformation et de conditionnement, mais qui ne fait pas partie de l'emballage ou du matériau d'emballage vendu pour l'application pour laquelle il est prévu. <i>Source : prEN 13437 - Emballages et recyclage matière § 3.4 N° [89]</i></p>
	<p><b>Recyclabilité :</b> aptitude à la valorisation matière d'un emballage, compte-tenu des critères amonts et avals de recyclage.</p>

**Recyclage :**

retraitement dans un processus de production des déchets, aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins, y compris le recyclage organique, mais à l'exclusion de la valorisation énergétique (directive 94/62/CE)

Source : NF EN 13193 § 3.2.3 N° [24]

**Recyclage chimique :**

le retraitement, autre qu'un recyclage organique, de déchets, aux fins originelles ou à d'autres fins, à l'exclusion de la valorisation énergétique et de l'élimination, par modification de la structure chimique des déchets et recyclage des constituants chimiques contenus dans la matière originelle des déchets.

Source : Proposition de modification de la directive 94/62/CE § 9 ter N° [56]

**Recyclage matière :**

recyclage par d'autres moyens que le recyclage organique

Source : NF EN 13193 § 3.2.5 N° [24]

**Recyclage matière première :**

le retraitement, autre qu'un recyclage organique, de déchets, aux fins originelles ou à d'autres fins, à l'exclusion de la valorisation énergétique et de l'élimination, par modification de la structure chimique des déchets et recyclage des constituants chimiques en matières autres que les matières originelles des déchets.

Source : Proposition de modification de la directive 94/62/CE § 9 quater N° [56]

**Recyclage mécanique :**

le retraitement de déchets, aux fins originelles ou à d'autres fins, à l'exclusion de la valorisation énergétique et de l'élimination, sans modification de la structure chimique des matières traitées.

Source : Proposition de modification de la directive 94/62/CE § 9 bis N° [56]

**S**

**Système de collecte :**

dispositions physiques (tri, collecte, transport et stockage) nécessaires pour transférer les emballages usagés du point de consommation vers le point de réutilisation, valorisation ou élimination finale.

Source : FD CR 13910 § 3.11 N° [17]

**Système de distribution :**

dispositions physiques (conditionnement, stockage, transport et commercialisation) nécessaires pour transformer un produit de l'état de fabrication à l'état final de consommation/utilisation.

Source : FD CR 13910 § 3.10 N° [17]

**Système d'emballage :**

Ensemble comprenant l'emballage, les matériaux et les procédés impliqués dans le cycle de vie d'un emballage sans oublier les approvisionnements et le traitement des déchets. Un système d'emballage comprend le système de distribution.

Source : FD CR 12340 § 2.11 N° [27]

**T**

**Traitement (traitement appliqué au matériau d'emballage) :**

traitement généralement chimique appliqué à un matériau d'emballage, lors d'un processus de fabrication, en vue de lui conférer des propriétés particulières. Ex.: traitement d'un carton contre les effets de l'humidité.

**Type de flux :**

la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers et journaux/magazines peut, selon les consignes de tri données aux habitants, être mise en œuvre de différentes façons. Pour distinguer ces différentes organisations, il est commode d'utiliser la notion de flux.

Source : FD H 96-117 § 2.1 N° [43]

**U**

**UBC's :**

United beverage cans : boîte boisson  
*Source : Résultat enquête ALU2-PECHINEY N° [68]*

**Unité d'emballage fonctionnel :**

Assemblage de plusieurs composants d'emballages formant une unité d'emballage fonctionnel, qui peut à son tour être assemblée dans un système d'emballages complet, pouvant comprendre des emballages primaires, secondaires et tertiaires.  
*Source : NF EN 13427 § 4.3 N° [50]*

**Unité d'emballage fonctionnel (UEF dans le guide):**

Un ou plusieurs composants d'emballage assemblés entre eux, non séparés en fin de vie, forment une unité d'emballage fonctionnel. C'est cet ensemble qui sera valorisée en fin de vie.

**Unité fonctionnelle d'un système d'emballage :**

performance quantifiée d'un système de produits d'emballage destinée à être utilisée comme unité de référence dans une étude ACV.  
*Source : FD CR 13910 § 3.12 N° [17]*

**Unité fonctionnelle d'un système d'emballage :**

Mesure de la prestation fournie par un système d'emballage. Cette donnée devrait être clairement définie, mesurable et pertinente au regard des données d'entrée et de sortie. Le choix d'une unité fonctionnelle dépend de l'objectif de l'étude, mais dans le cadre même de cette étude, il convient que les raisons du choix d'une unité fonctionnelle soient soigneusement prises en considération et explicitées.  
*Source : FD CR 12340 § 2.13 N° [27]*

**V**

**Valorisation :**

«toute opération applicable en l'espèce, prévue à l'annexe II B de la Directive 75/442/CEE.» [Directive 94/62/CE].  
 NOTE : Toute opération visant intentionnellement à éviter l'élimination définitive des déchets. Les principales opérations pour un emballage usagé sont le recyclage (y compris le compostage) et la valorisation énergétique.  
*Source : NF EN 13193 § B.1.2 N° [24]*

## Fiche G : Bibliographie

**Classement par source :**

### Normes

N°	Tite ouvrage	Date	Organisme ; Auteur
<b>CONCEPTION ET ANALYSE DU CYCLE DE VIE</b>			
17	FD CR 13910 :Rapport sur les critères et méthodologies pour l'analyse du cycle de vie des emballages	2001	AFNOR
26	FD X 30-310 : Prise en compte de l'environnement dans la conception des produits – Principes généraux et application	1998	AFNOR
27	FD CR 12340 : Emballage – Recommandations relatives à l'inventaire du cycle de vie des systèmes d'emballage	1996	AFNOR
90	XP ISO/TR 14062 : Management environnemental - Intégration des aspects environnementaux dans la conception et le développement de produit	2003	AFNOR
124	NF EN ISO 14040: Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Principe et cadre	2006	AFNOR
125	NF EN ISO 14044: Management environnemental – Analyse du cycle de vie –Exigences et lignes directrices	2006	AFNOR
159	XP ISO TS 14048 : Analyse du cycle de vie, format de documentation des données	2003	AFNOR
<b>MATERIAUX</b>			
21	NF EN 643 : Papiers et cartons – Liste européenne des sortes standard de papiers et cartons récupérés	2001	AFNOR
91	NF EN 16103 : Emballages de transport pour marchandises dangereuses – Matériaux plastiques recyclés.	2005	AFNOR

<b>NORMES HARMONISEES OU DOCUMENTS NORMATIFS</b>			
24	NF EN 13193 : Emballage – Emballage et Environnement – Terminologie	2000	AFNOR
72	NF EN 14182 : Emballage - Terminologie - Termes de base et définitions	2003	AFNOR
23	NF EN 13430 : Emballage – Exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière	2004	AFNOR
29	FD CR 13688 : Emballages – Recyclage matière – Rapport sur les exigences relatives aux substances et aux matériaux destinés à éviter tout obstacle durable en recyclage	2008	AFNOR
50	NF EN 13427 : Emballage - Exigences relatives à l'utilisation des normes dans le domaine de l'emballage et des déchets d'emballage	2004	AFNOR
51	NF EN 13428 : Emballage - Exigences relatives à la fabrication et à la composition - Prévention par la réduction à la source	2004	AFNOR
52	CR 13695-1 : Rapport CEN CR 13695-1 (Partie 1) : Exigences pour la mesure et la vérification des quatre métaux lourds	2000	AFNOR
53	CR 13695-2 : Rapport CEN CR 13695-2 (Partie 2) : Exigences pour la mesure et la vérification des substances dangereuses	2002	AFNOR
54	NF EN 13429 : Emballage - Réutilisation	2004	AFNOR
55	NF EN 13432 : Emballage - Exigences relatives aux emballages valorisables par compostage et biodégradation	2000	AFNOR
62	FD CR 13504 : Emballages - Valorisation matière - Critères pour une teneur minimale en matériaux recyclés	2000	AFNOR
78	NF EN 13437 : Emballages et recyclage matière - Critères pour les méthodes de recyclage - Description des procédés de recyclage et schéma de flux	2003	AFNOR
79	NF EN 13440 : Emballages — Taux de recyclage — Définition et méthode de calcul	2003	AFNOR
<b>COLLECTE ET CARACTERISATION DES DECHETS</b>			
43	FD H 96-117 : Conteneurs pour la collecte sélective des déchets - Ouvertures des conteneurs roulants à 2 roues et à 4 roues et des conteneurs fixes, à vidage par le haut	2001	AFNOR
115	XP X 30-433 : Déchets ménagers et assimilés - Analyse de la composition d'une balle de bouteilles et flacons plastiques	2006	AFNOR

116	XP X 30-457 :Ordures ménagères - Caractérisation des objets majoritairement en aluminium issus du tri de déchets ménagers et assimilés.	2003	AFNOR
117	XP X 30-434 : Déchets ménagers et assimilés - Analyse de la composition d'une balle d'emballages en papiers et cartons en sortie de centres de tri	2005	AFNOR
114	XP X 30-432 : Déchets - Aciers issus du tri de déchets ménagers et assimilés - Méthodes pour l'appréciation de la densité apparente et de la cohésion des aciers conditionnés en paquets et pour l'appréciation de la teneur en métal magnétique des aciers en vrac avant conditionnement.	2001	AFNOR
<b>MARQUAGE</b>			
82	NF EN ISO 14021 : Marquages et déclaration environnementaux - Autodéclarations environnementales (Etiquetage de type II)	2001	AFNOR
83	FD CR 14311 : Emballage - Marquage et système d'identification des matériaux	2002	AFNOR
84	DIN 6120-2 :Packstoffe und Packmittel aus Kunststoff - Teil 2 : Zusatzbezeichnung.	1996	DIN
85	DIN 6120-1 :Packstoffe und Packmittel aus Kunststoff - Teil 1 : Bildzeichen.	1996	DIN
92	NF EN ISO 780 : Emballages - Marquages graphiques relatifs à la manutention des marchandises	1999	AFNOR
123	NF EN ISO 11469 : Plastiques - Identification générique et marquage des produits en matière plastique	2000	AFNOR

## Textes Réglementaires

25	Code de l'environnement livre V, titre IV, chapitre III section 5 articles R543-42 à R543-52 et R543-73. Décret 98-638 relatif à la prise en compte de l'environnement dans la conception et la fabrication des emballages	1998	Journal Officiel de la République Française
34	Circulaire d'application du décret 94-609		Journal Officiel de la République Française
44	Directive européenne 94/62/CE "Emballages et déchets d'emballages" amendée par les directive 2004/12/CE et 2005/20/CE	1994	Journal Officiel des Communautés Européennes
45	Avis 97/C 287/02 du Comité économique et social sur la "Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative au marquage des emballages et à l'établissement d'une procédure d'évaluation de la conformité des emballages"	1997	Journal Officiel des Communautés Européennes
46	Décision de la Commission 97/129/CE : Système d'identification des matériaux d'emballage	1997	Journal Officiel des Communautés Européennes
47	Texte d'application du décret 98-638, du Ministère de l'Industrie du 18-02-1999 relatif à la prise en compte des exigences liées à l'environnement dans la conception et la fabrication des emballages	1999	Ministère industrie
48	Décision de la Commission 99/177/CE : Conditions d'une dérogation pour les caisses en plastique et les palettes en plastique eu égard aux niveaux de concentration en métaux lourds fixés par la directive 94/62/CE	1999	Journal Officiel des Communautés Européennes
65	Code de l'environnement livre V, titre IV, chapitre III section 5 Articles R 543-66 à R543-72 et R543-74 : Décret 94-609 du 13/07/1994 portant application de la loi N 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et relatif, notamment, aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages.	1994	Journal Officiel de la République Française
76	Décision de la Commission du 19/02/2001 établissant les conditions d'une dérogation pour les emballages en verre	2001	Journal Officiel des Communautés Européennes
87	Avis relatifs à l'homologation et à l'annulation de normes	2000	Journal Officiel de la République Française
88	Décision de la Commission du 28 juin 2001 relative à la publication des références des normes EN 13428:2000, EN 13429:2000, EN 13430:2000, EN 13431:2000 et EN 13432:2000	2001	Journal Officiel des Communautés Européennes
101	Décret N 2002-540 du 18/04/2002 relatif à la classification des déchets	2002	Journal Officiel des Communautés Européennes
107	Code de l'environnement livre V, titre IV, chapitre III section 5 Articles R543-53 à R543-65 : Décret 92-377 du 01/04/1992 portant application, pour les déchets résultant de l'abandon des emballages, de la loi N° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.	1992	Journal Officiel de la République Française

## Etudes et outils

<b>EMBALLAGES</b>			
110	L'industrie française de l'emballage en chiffres - édition 2006	2006	Service des études et des statistiques industrielles
13	Guide pratique de mise en conformité des emballages - Directive 94/62/CE et décret 98-638 (français / anglais)	2000 2005	LNE ; Pierre CHAUVIN, Franck COTTET-EMARD, Claude LAMBERT.
106	Emballage et conditionnement - Les référentiels DUNOD	1998	Editions DUNOD
<b>BOIS</b>			
9	Palettes et caisses en bois	1999	Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA) ; Patrice CHANRION et Olivier LEVEL
<b>PAPIER</b>			
19	Guide des bonnes pratiques pour la fabrication des papier -carton et des articles transformés en papier et carton destinés au contact des denrées alimentaires	1997	LAVOISIER ; Club MCAS et CNRS-CNTERNA
94	Mémento des Prescriptions Techniques Minimales - Recyclage des emballages papier-carton	2001	REVIPAC
<b>PLASTIQUE</b>			
36	Activité de la filière de recyclage des déchets plastiques en 2000	2000	ADEME
111	Guide pratique ECOFÛT : choix, utilisation et valorisation des emballages plastiques rigides à usage industriel.	1995	ECO FUT
122	Guide pratique : conception des emballages en matière plastique pour une valorisation optimisée	2003	COTREP
142	Eco-efficacité du recyclage des emballages plastiques	2002	ECO EMBALLAGES
148	Concevoir une bouteille ou un flacon en plastique pour qu'il soit recyclé	2004	CSEMP, ECO-EMBALLAGES, VALORPLAST
151	Les avis généraux du COTREP	2003 à 2007	CSEMP, ECOEMBALLAGES, VALORPLAST
152	Les avis techniques du COTREP	2003 à 2007	CSEMP, ECOEMBALLAGES, VALORPLAST
153	Activités de la filière de recyclage des déchets plastiques	2004	ADEME

154	Eco-efficacité du recyclage des emballages plastique	2002	ECO-EMBALLAGES
<b>CONCEPTION</b>			
22	Mise en œuvre de la prévention lors de la conception et de la fabrication des emballages	2000	Conseil National de l'Emballage
77	Guide d'application CNE N 628 : EMBALLAGES ET DECHETS D'EMBALLAGES	2000	Conseil National de l'Emballage
129	Etat de l'art dans le domaine de l'éco-conception : Etude rédigée à la demande du Ministère de l'industrie - SQUALPI (Sous-direction de la normalisation, de la qualité et la propriété industrielle) par AFNOR NORMALISATION	2005	MINEFI / AFNOR
130	Seconde édition d'exemples à suivre : « L'éco-conception en actions » : 24 témoignages d'entreprises	2006	ADEME ref 6021
131	Guide pratique d'éco-conception pour le secteur de l'emballage en carton plat : voir également <a href="http://www.procartonfrance.com/">http://www.procartonfrance.com/</a>	2006	PRO CARTON / BIO IS soutenu par l'ADEME
132	Ouvrage généraliste : « Conception de produits et environnement : 90 exemples d'éco-conception » Collection connaître pour agir.	1999	ADEME réf 3316
126	Module de sensibilisation à l'éco-conception : pour découvrir les principes et les enjeux de l'éco-conception et pouvoir les présenter par soi-même	2001	ADEME / MEDD
128	Brochure recto-verso « l'éco-conception en action : soyez précurseur » ou encore un clin d'œil pour vous convaincre...	2005	ADEME
140	Analyse du cycle de vie des caisses en bois, carton ondulé et plastique pour pommes	2000	ADEME et ECOBILAN
141	Analyse du cycle de vie des sacs de caisses en plastique, papier et matériaux biodégradables	2004	CARREFOUR et ECOBILAN
143	Life cycle assessment of packaging system for beer and soft drinks	2002	Bio Intelligence Service
137	Eco-conception : l'offre de l'ADEME aux entreprises	2007	ADEME
157	Appui à l'éco-conception pour le secteur de l'ameublement	2003	CTBA ADEME
<b>RECYCLAGE</b>			
12	Contrat programme de durée 1999 : prescriptions techniques minimales (PTM)	1999	ECO-EMBALLAGES

139	Bilan environnemental sur les filières de recyclage : l'état des connaissances ACV	2002	ADEME Bio Intelligence Service
149	Bilan du recyclage 1996-2005	2006	ADEME
155	Identification des freins technologiques et des acteurs de la R&D du recyclage	2005	ADEME ALCIMED
150	Le recyclage ou la deuxième vie des emballages	2007	ECO EMBALLAGES
138	Communiqué de presse : concilier emballages et impératifs environnementaux	2007	ECO EMBALLAGES
<b>OUTILS</b>			
135	Le Bilan Produit ; un outil d'estimation des impacts environnementaux d'un produit.	2007	ADEME
127	Ecodesign interactive system <a href="http://www.ecodis.org">www.ecodis.org</a>	2007	Fédération de la Plasturgie
136	L'éco-conception : un outil pour agir	2004	ECO-EMBALLAGES-CNE - ANIA

## Articles de presse et sites Internet

SITE INTERNET			
121	Le cahier des charges de diagnostic Management environnemental, approche produit : <a href="http://www.ademe.fr">www.ademe.fr</a> , rubrique « entreprises », rubrique « management environnemental », rubrique « Les aides à la décision »		<a href="http://www.ademe.fr">www.ademe.fr</a>
161	Réduction du poids des déchets d'emballage		<a href="http://www.renault.com/renault_com/fr/main/30_DEVELOPPEMENT_DURABLE/40_Performances/50_Bonnes_pratiques/80_Poids_des_emballages/index.aspx">http://www.renault.com/renault_com/fr/main/30_DEVELOPPEMENT_DURABLE/40_Performances/50_Bonnes_pratiques/80_Poids_des_emballages/index.aspx</a>
163	Club bio-plastiques	2007	<a href="http://www.arvalisinstitutduvegetal.fr/fr/com_det ail.asp?id=248">http://www.arvalisinstitutduvegetal.fr/fr/com_det ail.asp?id=248</a> <a href="http://www.passioncereales.fr/pdf/2007-11-06-DP-bioplastiques.pdf">http://www.passioncereales.fr/pdf/2007-11-06-DP-bioplastiques.pdf</a>
165	<a href="http://www.produitsrecycles.com/">http://www.produitsrecycles.com/</a>		ECO-EMBALLAGES
INNOVATION			
144	Le PET Xamos™ monocouche pour les bouteilles de lait UHT	2007	Emballage Digest
146	Les nanocomposites, une alternative aux emballages complexes	2005	L'Usine Nouvelle
147	Etude sur l'étiquette intelligente RFID	2004	LogicaCMG
156	Casino se lance dans l'étiquetage environnemental de ses produits	2007	Novethic
164	Tetrapak : l'environnement en acte	2007	Transfoplus

## Fiche H : Contacts

### 1 INSTITUTIONNELS

- **Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, ADEME**  
20, avenue du Grésillé  
BP 90406  
49004 ANGERS CEDEX 01  
Tél : 02 41 20 41 20  
Fax : 02 41 87 28 40  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- **Association Française de Normalisation, AFNOR**  
11, avenue Francis de Préssensé  
93571 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX  
Tél : 01 41 62 80 00  
Fax : 01 49 17 90 00  
[www.afnor.fr](http://www.afnor.fr)
- **Journal Officiel de la République Française, JOFR**  
26 rue DESAIX  
75727 PARIS CEDEX 15  
Tél : 01 40 58 76 00  
Fax : 01 40 58 77 80
- **Journal Officiel des Communautés Européennes, JOCE**  
26 rue DESAIX  
75727 PARIS CEDEX 15  
Tél : 01 40 58 76 45  
Fax : 01 40 58 75 74
- **Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire**  
20, avenue de Ségur  
75302 PARIS 07 SP  
Tél : 01 42 19 15 51  
Fax : 01 42 19 14 68  
[www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)
- **Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi**  
Le Bervil Digitip 2, 12 rue VILLIOT  
75572 PARIS CEDEX 12  
Tél : 01 53 44 95 09  
Fax : 01 53 44 91 93  
[www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr)

## DOMAINE DE L'EMBALLAGE

- **Comité de Liaison des Industries Française de l'Emballage, CLIFE**  
42, rue Galilée  
75116 PARIS  
Tél : 01 47 23 75 52  
Fax : 01 47 23 67 53  
[www.clife.fr](http://www.clife.fr)
- **Conseil National de l'Emballage, CNE**  
118, avenue Achille PERETTI  
92200 NEUILLY SUR SEINE  
Tél : 01 46 37 16 00  
Fax : 01 46 37 10 51  
[www.conseil-emballage.org](http://www.conseil-emballage.org)
- **LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS, LNE**  
**Centre Energie Matériaux et Emballages**  
29 avenue Roger HENNEQUIN  
78190 TRAPPES CEDEX  
Tél : 01 30 69 12 82  
Fax : 01 30 69 12 34  
[www.lne.fr](http://www.lne.fr)

## DOMAINE DU DECHET ET DU RECYCLAGE

- **Fédération de la Récupération du Recyclage et de la Valorisation (FEDEREC)**  
101, rue de Prony  
75017 PARIS  
Tél : 01 40 54 01 94  
Fax : 01 40 54 77 88  
[www.federec.org](http://www.federec.org)
- **Fédération Nationale des Activités de dépollution et de l'environnement, FNADE**  
33, rue de Naples  
75008 PARIS  
Tél : 01 53 04 32 90  
Fax : 01 53 04 32 99  
[www.fnade.com](http://www.fnade.com)

## FILIERES MATERIAUX

### BOIS

- **Syndicat des Industries de l'Emballage Léger en Bois, SIEL  
GROW France (Group Recycling of Wood)**  
6, avenue de Saint-Mandé  
75012 PARIS  
Tél. : 01 53 42 15 54  
Fax :01 44 90 00 70  
[www.emballage-leger-bois.fr](http://www.emballage-leger-bois.fr)
- **Syndicat National des Fabricants de Palette en Bois, SYPAL**  
6, rue François 1<sup>er</sup>  
75008 PARIS  
Tél. : 01 56 69 52 01  
Fax :01 56 69 52 08  
[www.sypal.eu](http://www.sypal.eu)
- **FEDEREC BOIS PALETTES**  
101, rue de Prony  
75017 PARIS  
Tél. : 01 40 54 01 94  
Fax : 01 40 54 77 88
- **Syndicat de l'Emballage Industriel et de la Logistique Associée, SEILA**  
62, rue de Turbigo  
75003 PARIS  
Tél. : 01 44 78 00 50  
Fax :01 44 78 00 55
- **Union des Industries du Bois, UIB**  
6, avenue de Saint-Mandé  
75008 PARIS  
Tél. : 01 53 42 15 50  
Fax :01 53 42 15 51  
[www.industriesdubois.com](http://www.industriesdubois.com)

### CERAMIQUES

- **SOCIETE FRANCAISE DE CERAMIQUE, SFC**  
23 rue de Cronstadt  
75015 PARIS  
Tél : 01 56 56 70 00  
Fax : 01 45 31 58 04  
[www.ceramique.fr](http://www.ceramique.fr)

## METAL

### Acier

- **ARCELORMITTAL PACKAGING,**  
1-5, rue Luigi CHERUBINI  
93212 LA PLAINE SAINT DENIS Cedex  
Tél : 01 71 92 03 29  
Fax : 01 71 92 05 92  
[www.arcelormittal.com/packaging](http://www.arcelormittal.com/packaging)
- **RECYCLACIER EMBALLAGES,**  
1-5, rue Luigi CHERUBINI  
93212 LA PLAINE SAINT DENIS Cedex  
Tél : 01 71 92 02 85  
Fax : 01 71 92 05 92  
[www.recyclacier.com](http://www.recyclacier.com)
- **Syndicat National des Fabricants de boîtes, emballages et bouchages métalliques, SNFBM**  
79, rue Martre  
92110 CLICHY  
Tél : 01 47 30 52 80  
Fax : 01 47 30 85 81  
[www.snfbm.fr](http://www.snfbm.fr)

### Aluminium

- **France Aluminium Recyclage, FAR**  
17, rue Hamelin  
75016 PARIS  
Tél : 01 42 25 26 22  
Fax : 01 53 75 02 13  
[www.france-alu-recyclage.com](http://www.france-alu-recyclage.com)
- **Syndicat National des Fabricants de boîtes, emballages et bouchages métalliques, SNFBM**  
79, rue Martre  
92110 CLICHY  
Tél : 01 47 30 52 80  
Fax : 01 47 30 85 81  
[www.snfbm.fr](http://www.snfbm.fr)

## PAPIER – CARTON

- **ALLIANCE CARTON-NATURE, ACN**  
54 rue Monceau  
75008 PARIS  
Tél : 01 56 69 75 11  
Fax : 01 56 69 75 75  
[www.alliance-carton-nature.org](http://www.alliance-carton-nature.org)

- **COFEPAC**, Comité Français de l'emballage papier-carton  
42 rue de Galilée  
75116 PARIS  
Tél. : 01 47 23 75 52  
Fax : 01 47 23 67 53
- **CENTRE TECHNIQUE DU PAPIER**  
Domaine Universitaire  
BP 251  
38044 GRENOBLE Cedex  
Tél. : 04 76 15 40 15  
Fax : 04 76 15 40 16
- **CEREC** : Comité d'Evaluation de la Recyclabilité des Emballages en papiers-  
Cartons  
[www.cerrec-emballages.fr](http://www.cerrec-emballages.fr)  
Confer l'adresse de l'un des deux organismes : [REVIPAC](#), [ECO EMBALLAGES](#)
- **ECO-EMBALLAGES**  
44 Avenue Georges POMPIDOU  
BP 306  
92302 LEVALLOIS PERRET CEDEX  
Tél : 01.40.89.99.99  
Fax : 01 40 89 99 88  
[www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr)
- **PROCELPAC**, Groupement français des fabricants de matériaux d'emballage à  
base  
de cellulose  
154, boulevard HAUSSMANN  
75008 PARIS,  
Tél. : 01 53 89 24 80  
Fax : 01 45 62 45 27  
[www.procelpac.com](http://www.procelpac.com)
- **REVIPAC**  
6 rue Auguste BARTHOLDI  
75015 PARIS  
Tél. : 01 45 79 88 99  
Fax : [01 45 79 39 33](tel:0145793933)  
[www.revipac.com](http://www.revipac.com)
- **REVIPAP**, Groupement français des papetiers utilisateurs de papiers recyclables  
154, boulevard HAUSSMANN  
75008 PARIS,  
Tél. : 01 53 89 24 50  
Fax : 01 45 62 45 27  
[www.revipap.com](http://www.revipap.com)

## PLASTIQUES

### Emballages ménagers :

- **Chambre Syndicale des Emballages en Matière Plastique, CSEMP**  
5 rue de Chazelles  
75017 PARIS  
Tél : 01 46 22 33 66  
Fax : 01 46 22 02 35  
[www.packplast.org](http://www.packplast.org)
- **ECO-EMBALLAGES**  
44 Avenue Georges POMPIDOU  
BP 306  
92302 LEVALLOIS PERRET CEDEX  
Tél : 01.40.89.99.99  
Fax : 01 40 89 99 88  
[www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr)
- **VALORPLAST**  
14 rue de la République,  
92800 PUTEAUX  
Tél : 01 46 53 10 95  
Fax : 01 46 53 10 90  
[www.valorplast.com](http://www.valorplast.com)
- **COMITÉ TECHNIQUE DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES PLASTIQUES, (COTREP) :** confer adresse de l'un des trois organismes ci dessus.  
[www.cotrep.fr](http://www.cotrep.fr)

### Emballages industriels et commerciaux :

- **ADIVALOR**  
71 cours Albert Thomas  
69003 LYON  
Tél : 04.72.68.93.87  
Fax : 04.72.68.93.81  
[www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)
- **ECOFUT**  
5 rue de Chazelles  
75017 PARIS  
Tél : 01 46 22 02 23  
Fax : 01 46 22 02 35  
[www.ecofut.org](http://www.ecofut.org)
- **ECO PSE**  
5 rue de Chazelles  
75017 PARIS  
Tél : 01 46 22 02 29  
Fax : 01 46 22 02 35  
[www.ecopse.fr](http://www.ecopse.fr)
- **RECYFILM**  
5, rue de Chazelles  
75017 Paris  
Tél : 01 46 22 02 23

Fax : 01 46 22 02 35

### **Industrie des plastiques :**

- **Chambre Syndicale des Emballages en Matière Plastique**  
(coordonnées ci-dessus)
- **PlasticsEurope France**  
14, rue de la République  
92800 Puteaux  
Tél : 01 46 53 10 53  
Fax : 01 46 53 10 73  
[www.plasticseurope.org](http://www.plasticseurope.org)
- **Club des Bioplastiques**  
Il regroupe sept membres de la filière bioplastiques :  
AGPM, UNPT, USIPA, Limagrain, Novamont, Sphère, Roquette

### **VERRE**

- **Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France, CSVMF**  
114, rue de la Boétie  
75008 PARIS  
Tél. : 01 42 65 60 02  
Fax : 01 42 66 23 88  
[www.verre-avenir.fr](http://www.verre-avenir.fr)
- **CYCLEM**  
101 rue de Prony,  
75017 PARIS.
- **Institut du verre**  
21, Boulevard Pasteur  
75015 PARIS  
Tél. : 01 56 58 63 60  
Fax : 01 56 58 63 79

### **ORGANISMES AGREES AU TITRE DU DECRET 92-377**

- **ADELPHE,**  
49, rue Raymond Jaclard  
94146 ALFORTVILLE Cedex  
Tél : 01 58 73 84 84  
Fax : 01 58 73 84 85  
[www.adelphe-recyclage.com](http://www.adelphe-recyclage.com)
- **ECO-EMBALLAGES**  
44, Avenue Georges Pompidou

B.P. 306  
92302 LEVALLOIS-PERRET Cedex  
Tél : 01 40 89 99 99  
Fax : 01 40 89 99 88  
[www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr)

#### **ORGANISMES APPROUVES AU TITRE DU DECRET 92-377**

- **CYCLAMED, (pour les emballages de médicaments)**  
68, boulevard Flandrin  
75116 PARIS  
Tél : 01 53 70 02 70  
Fax : 01 53 70 88 11  
[www.unpf.org/cyclamed/](http://www.unpf.org/cyclamed/)

**Fiche I : Exemple**

## 2 Fiche B remplie

Solution N° :EXEMPLE 1













 a PRODUIT :  
 oui  non

Eau thermale...150ml













Valorisation réglementée :

DESCRIPTION		MATERIAU				CONSTRUCTION			FICHE MATERIAU	
b	c	d	e	f	g	h	i Constitution des UEF	j	k	
Décrire les principaux éléments du système	Lister chaque composant	Déterminer le <u>matériau majoritaire</u> de chaque composant et préciser sa <u>nature</u>	Spécifier les <u>traitements et additifs</u> (colorants, vernis,...) appliqués <u>sur ou dans</u> le matériau majoritaire (impression, complexage,...) et la <u>couleur dominante</u>	Dimensions de chaque composant (en cm)	Poids unitaire (g)	Indiquez les composants contribuant au <u>vidage</u> du produit	① sélectionner les composants principaux qu'il est prévu que l'utilisateur sépare ② associer à chaque composant principal ses composants non séparés ③ Affecter un N° à chaque UEF	Dimensions et poids de chaque UEF	Sélectionner le N° de fiche E du matériau du composant principal de chaque UEF à valoriser :	
<b>Emballage primaire</b> (de l'unité de consommation et de l'unité de vente -UVC-) :  <b>Aérosol</b>	Contenant / Récipient	Aluminium	laquage,	∅ 4 x 12,5			<b>Composant principal :</b> • Récipient <b>Autres composants non séparés :</b> • Coupelle de valve • Corps de valve • Tube plongeur • Tête de distribution • Joint de coupelle externe • Joint de coupelle interne • Ressort • Bouchon	= UEF 1	E 2 Aluminium	
	Coupelle de valve	Aluminium	jaune	∅ 2						
	Corps de valve	Plastique, PP	bleu			X				
	Tube plongeur	Plastique, PEHD	blanc	∅ 0,3 x 9		X				
	Tête de distribution	Plastique, PP	bleue	∅ 1 x 1		X				
	Joint de coupelle externe	Plastique, EVOH	translucide							
	Joint de coupelle interne	Plastique, EVOH	translucide							
	Ressort	Métal, acier	//			X				
	Bouchon	Plastique, PEHD	transparent							
	Boîte carton vente unit.	Carton plat	impression offset	16 x 4					<b>Composant principal :</b> • Boîte carton vente unit. <b>Autres composants non séparés :</b> • Étiquette sur boîte	= UEF 2
Étiquette sur boîte	Papier	impression noire, 1 face blanche								
<b>Synthèse</b>	Nombre de composants:	Nombre de matériaux de même nature (effectuer des regroupements si nécessaire) :					Nombre de séparations réalisées:	Nombre d'UEF :	//	
	11	Aluminium : 2, Plastiques : PP bleu : 2, EVOH : 2 ; TOTAL : 3					1	2		
<b>Emballage secondaire</b> (groupage et lots d'UVC) : Caisse de distribution	Présentoir	Carton µc	impression bicolore, blanc				<b>Composant principal (CP) :</b> • Présentoir <b>Autres composants non séparés (ACNS) :</b> • croisillon	= UEF 3	E 4	
	Croisillon	Carton plat	1 face blanche							
	Caisse de regroupement	Carton DF	impression noire, marron							
	Ruban adhésif	Papier	marron							
	Étiquette	Papier	encre noire, papier blanc						<b>CP : : Caisse de regroupement</b> <b>A C N S : ruban adhésif, étiquette</b>	= UEF 4
Nombre de composants:	Nombre de matériaux de même nature (effectuer des regroupements si nécessaire) :					Nombre de séparations réalisées:	Nombre d'UEF :	//		
5	0 (note : les composants papier-carton peuvent être regroupés : 1)					1	2			
<b>Emballage tertiaire</b> (transport) : charge palettisée	Palette :Plots et lames	Bois	//				<b>CP : : Palette : Plots et lames</b> <b>A C N S : clous, pointes</b>	= UEF 5	E 1 Bois	
	Palettes : Clous, pointes	Métal, acier	//							
	Film étirable	Plastique, PEBD	impression noire							
	Étiquette	Papier	impression noire						<b>CP : : Film étirable</b> <b>A C N S : étiquette</b>	= UEF 6
Nombre de composants:	Nombre de matériaux de même nature (effectuer des regroupements si nécessaire) :					Nombre de séparations réalisées:	Nombre d'UEF :	//		
4	0			- 24 -		1	2			
<b>Synthèse système</b>	Nombre de composants:	Nombre de matériaux de même nature (effectuer des regroupements si nécessaire) :			Encombrement	Total	//	Nombre de séparations réalisées:	Nombre d'UEF :	//
	20						3	6		






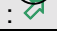



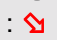


## Fiche C remplie

N° UEF : 1	Produit / emballage : Eau en aérosol ALU	Fiche N° E 2	Date : 09/07/2003	Référence de l'évaluation : Exemple 1	Nom : LNE
Têtes de chapitre	Questions		Renvoi dans le guide	Influence de la réponse	Justification de la réponse et le cas échéant report du coefficient d'aptitude au recyclage des fiches E
<b>Produit emballé</b>	Le produit fait-il l'objet de réglementations spécifiques qui <u>limiteraient</u> le traitement et la valorisation matière de l'emballage qui le contient ?		Fiche D, § 1	NA si oui :  si non : 	eau
	La migration du produit dans le matériau d'emballage est-elle possible ? Si oui, cette migration est-elle préjudiciable aux procédés existants ?		Fiche D, § 1 Fiche E, § flux collectés	NA si oui :  si non : 	
	Les produits emballés sont-ils susceptibles de <u>laisser des traces dans l'emballage vidé</u> pouvant perturber le procédé de recyclage?		Fiche D, § 1 Fiche E, § vidage et § flux collectés	NA si oui :  si non : 	Eau Inférieur à 4% (E4, § construction, vidage)
	L'état du produit et son comportement dans le temps ont-ils été pris en compte lors de la conception de l'emballage et de son système de vidage ?		Fiche D, § 1	NA si oui :  si non : 	Absence de cristallisation
	Le produit et sa marque spécifique font-ils l'objet <u>d'un seul et même emballage</u> composé de <u>matériaux identiques</u> , facilitant ainsi la reconnaissance des matériaux lors des opérations de collecte et de tri ?		Fiche D, § 3.4	NA si oui :  si non : 	
<b>Matériau</b>	Existe t-il une <u>filière de valorisation et/ou de reprise</u> pour l'unité d'emballage fonctionnelle examinée ?		Fiche D, § 2 Fiche E § Source et filières à contacter	si oui :  si non : 	France Alu Recyclage















## Fiche C remplie

N° UEF : 1	Produit / emballage : Eau en aérosol ALU	Fiche N° E 2	Date : 09/07/2003	Référence de l'évaluation : Exemple 1	Nom : LNE
Têtes de chapitre	Questions		Renvoi dans le guide	Influence de la réponse	Justification de la réponse et le cas échéant report du coefficient d'aptitude au recyclage des fiches E
<b>Matériau</b>	<p>Le lancement et l'emploi de <u>nouveaux matériaux</u> (de type complexes ou multicouches) ont-ils fait l'objet d'une consultation auprès de la filière concernée ?</p> <p>Si oui quel est le coefficient d'aptitude du recyclage fournis par la filière ?</p>		Fiche D, § 2.1 et 2.5 Fiche E § Source et filières à contacter	<p>NA</p> <p>si oui : </p> <p>si non : </p> <p>si 1 ou 2 : </p> <p>si 3 ou 4 : </p>	
	Le <u>matériau majoritaire</u> conserve t-il ses caractéristiques prévues à l'issue des phases de production, fabrication, conditionnement et livraison ?		Fiche D, § 2.2, 2.3 et 2.4	<p>si oui : </p> <p>si non : </p>	Aucune modification enregistrée suite aux différentes mises en oeuvre
	Les <u>traitements appliqués</u> sur ou dans le matériau sont-ils adaptés avec les procédés existants de valorisation ?		Fiche D, § 2.2, 2.3 et 2.4 Fiche E, § Matériau, traitements appliqués	<p>NA</p> <p>si oui : </p> <p>si non : </p>	Laquage et vernis génèrent des impacts maîtrisés
	L'UEF comporte t-elle des <u>substances ou des constituants</u> susceptibles de nuire à sa recyclabilité ?		Fiche D, § 2.2, 2.3 et 2.4 Fiche E, § Matériau	<p>si oui : </p> <p>si non : </p>	
	Les composants de l'unité d'emballage fonctionnel sont-ils réalisés dans des <u>matériaux identiques</u> ? (entourer oui si un seul composant dans l'UEF)		Fiche D, § 3.1 Fiche B, synthèse colonnes d et e	<p>si oui : </p> <p>si non : </p>	

## Fiche C remplie

N° UEF : 1	Produit / emballage : Eau en aérosol ALU	Fiche N° E 2	Date : 09/07/2003	Référence de l'évaluation : Exemple 1	Nom : LNE
Têtes de chapitre	Questions		Renvoi dans le guide	Influence de la réponse	Justification de la réponse et le cas échéant report du coefficient d'aptitude au recyclage des fiches E
<b>Construction</b>	Existe t-il un <u>système organisé de collecte et de tri</u> apte à recevoir l'unité d'emballage fonctionnel ?		Fiche D, § 1 et 3.5 Fiche E, § flux collectés	si oui :  si non : 	Emballage ménager
	L'unité d'emballage fonctionnel répond-elle aux caractéristiques normatives et contractuelles des <u>flux actuellement collectés</u> ?		Fiche D, § 3.1 Introduction § 6.2	si oui :  si non : 	
	La <u>séparation des composants</u> , est-elle nécessaire, compte-tenu des critères d'acceptation dans les procédés actuels ?		Fiche D, § 3.1 Fiche E, § Construction, Composants	NA si oui :  si non : 	Joint plastique sur bouchon plastique (coefficient = 3)
	La séparation des composants entre eux est-elle possible et réalisable dans les procédés actuels ?		Fiche D, § 3.1.1, 3.1.2 Et 3.3 Fiche E, § Construction, Composants	NA si oui :  si non : 	Présence de matière plastique : incidence économique au delà de 5 à 6% en poids (coefficient = 2)
	Les modes d'assemblages entre le composant principal et les autres composants permettent-ils une séparation aisée et efficace par <u>chaque utilisateur</u> ?		Fiche D, § 3.1.1, 3.1.2 et 3.3 Fiche E, § Construction, Composants	NA si oui :  si non : 	Pas de séparation demandé à l'utilisateur
<b>Construction</b>	La conception de l'emballage permet-elle un <u>vidage complet et efficace du produit</u> , dans les conditions prévues d'utilisation ?		Fiche D, § 3.2 et 3.3 Fiche E, § Construction, Vidage	NA si oui :  si non : 	

## Fiche C remplie

N° UEF : 1	Produit / emballage : Eau en aérosol ALU	Fiche N° E 2	Date : 09/07/2003	Référence de l'évaluation : Exemple 1	Nom : LNE
Têtes de chapitre	Questions		Renvoi dans le guide	Influence de la réponse	Justification de la réponse et le cas échéant report du coefficient d'aptitude au recyclage des fiches E
	Certains composants de l'UEF sont ils susceptibles d'altérer les procédés de recyclage? (NA si aucun composant ne pose problème)		Fiche D, § 3.1 Fiche E, § Construction, Composants	NA si oui :  si non : 	
	L'emballage comporte t-il une étiquette antivol ou RFID ?		Fiche D, § 3.1 Fiche E, § Construction, Composants	si oui :  si non : 	
	Les <u>dimensions de l'UEF</u> sont-elles compatibles avec les équipements de collecte existants ?		Fiche D, § 3.4 Fiche E, § Construction, Collecte et tri	si oui :  si non : 	Dimensions UEF < Ø 160 si collecte en circuit ménager
	Si nécessaire, les instructions de vidage de l'emballage sont-elles définies et accessibles par l'utilisateur ?		Fiche D, § 3.2 et 3.3	NA si oui :  si non : 	
<b>Informations et marquages</b>	L'emballage comporte t-il des indications facilitant le tri ?		Fiche D, § 3.4 et 4.2 Fiche E, § Informations - Marquages	NA si oui :  si non : 	Logo d'identification matériau pour le composant principal.
	L'emballage comporte t-il des indications facilitant la collecte ?		Fiche D, § 3.4 et 4.2 Fiche E, § Informations - Marquages	NA si oui :  si non : 	Vente en parapharmacie
	Les instructions concernant la séparation des composants de l'emballage sont-elles suffisantes et disponibles pour chaque utilisateur, afin de garantir une séparation efficace ?		Fiche D, § 3.1.2, 3.3 et 4 Fiche E, § Informations - Marquages	NA si oui :  si non : 	Pas d'instructions définies

**Légendes des réponses :**

- ↗ : correspond à une réponse en faveur du recyclage de l'unité d'emballage fonctionnel et aux grades **1 ou 2** des fiches **E** « Matériau »  
↘ : correspond à une réponse pouvant affecter le potentiel de recyclage de l'unité d'emballage fonctionnel et aux grades **2, 3 ou 4** des fiches **E** « Matériau »  
**NA** : non applicable

### Fiche I : exemple de fiche C - Points d'amélioration –

N° UEF : 1	Solution N° 1	Produit : EAU THERMALE	Date : 09/07/2003	Référence de l'évaluation : EXEMPLE 1
<b>Chapitres</b>	<b>Liste des points à améliorer :</b>			<b>Actions à envisager</b>
<b>Matériau</b>	1. <b>Les composants de l'UEF ne sont pas réalisés dans le même matériau que le composant principal</b>			2- Examiner les possibilités de n'utiliser qu'un matériau.
<b>Construction</b>	1. <b>La séparation des composants plastiques devient nécessaire si le plastique représente 5 à 6 % en poids de l'UEF.</b>			Prévoir marquage pour la séparation du plastique et de l'aluminium.
<b>Informations / marquages</b>	1. <b>Il n'y a pas d'instructions de séparation des composants d'emballage.</b>			Etudier une modification du marquage.
<b>Chapitres</b>	<b>Liste des points moins prioritaires mais constituant un point de vigilance</b>			
<b>Matériau</b>	2. <b>Les traitements appliqués ont un impact environnemental maîtrisé.</b>			1- Examiner les possibilités d'un traitement du matériau (vernis, laquage) économiquement et écologiquement moins préjudiciable lors des opérations de recyclage.